



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2022-420 constituant une réserve financière pour le financement des élections municipales

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 12 octobre 2022.

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe



3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331
info@municipalite.sainte-martine.qc.ca
municipalite.sainte-martine.qc.ca